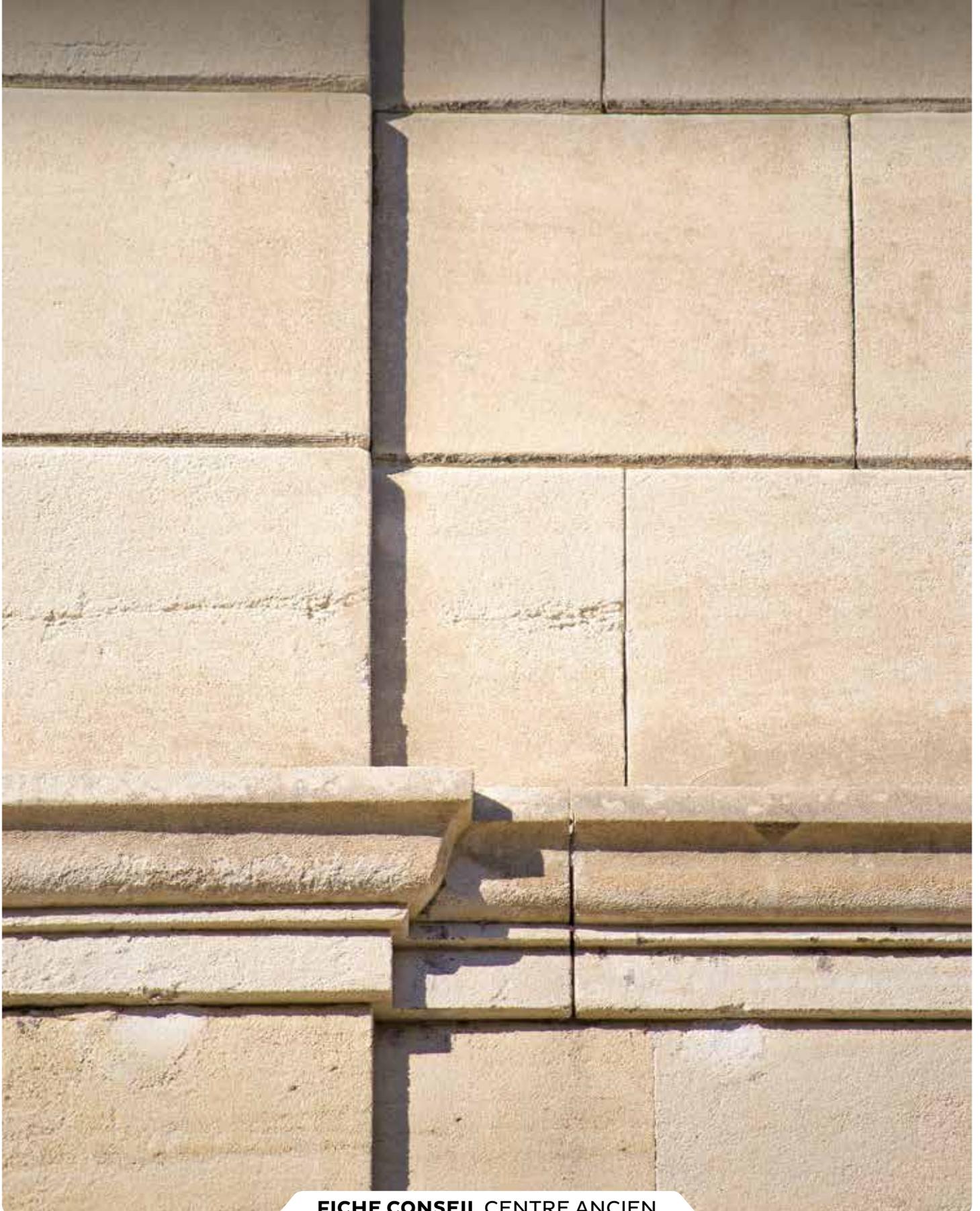
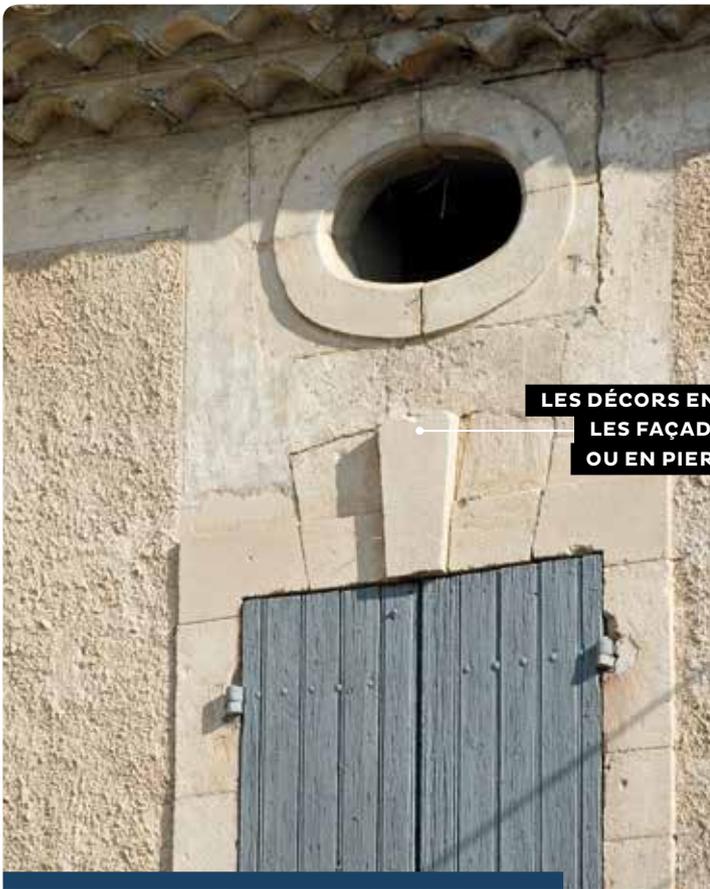


les décors en pierre

.....
Des plus simples aux plus ornementés, les décors en pierre mettent en valeur la composition architecturale des façades. Ils caractérisent le paysage des rues, en soulignant les horizontales et les verticales.





LES DÉCORS EN PIERRE ORNENT
LES FAÇADES ENDUITES
OU EN PIERRE DE TAILLE



les décors en pierre

La pierre de taille se présente en blocs dressés de façon à obtenir une surface lisse ou à bossages appelés parement. Elle peut aussi être moulurée ou sculptée lorsqu'elle est employée comme élément de décor.

C'est un matériau noble et coûteux que l'on retrouve non seulement sur les façades entièrement constituées de pierres de taille, mais également pour réaliser des chaînages d'angle, pour structurer ou pour orner certaines façades enduites.

Disposés de façon à souligner la composition architecturale des façades, les éléments de décors en pierre se déclinent sous forme d'encadrements et de clefs de baies, corniches, bandeaux, médaillons, mascarons...

FAIRE LES BONS CHOIX

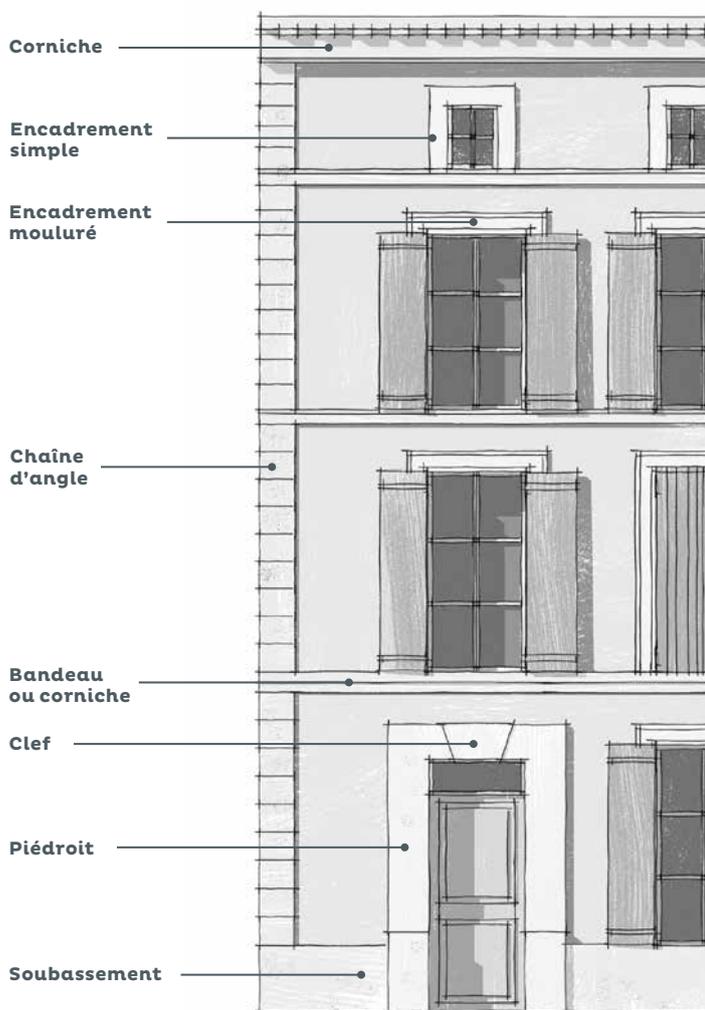
AVANT TOUS TRAVAUX

Il convient d'identifier le type de pierre de la façade et de réaliser un diagnostic complet de son état, pour déterminer le degré d'intervention à envisager. Consultez un professionnel (artisan-maçon ou architecte) pour le diagnostic, le suivi et la réalisation des travaux.

QUELS TRAVAUX ?

Il ne faut ni supprimer, ni enduire, ni peindre les éléments de décor en pierre qui font partie intégrante de la façade et sont destinés à rester apparents. Lorsqu'un simple nettoyage est suffisant, il est important qu'il ne soit pas abrasif. À défaut, il risque d'endommager la pierre en détruisant son calcin protecteur en surface. Pour les petites réparations, on utilise généralement un mortier spécial à base de chaux aérienne de même teinte que la pierre qui respecte ses propriétés hygrothermiques. Le ciment ou la chaux hydraulique, matériaux plus durs que la pierre sont à éviter absolument. Les réparations plus importantes peuvent consister à remplacer une partie de la pierre, voire une pierre sculptée dans sa totalité.

En cas de réfection d'une façade enduite ornée de décors en pierre, il faut veiller à ce que la couche de finition de l'enduit ne soit pas saillante par rapport à la pierre.



La façade et son décor

QUELLES FINITIONS ?

Pour uniformiser l'aspect de surface des décors en pierre, on peut éventuellement appliquer une eau-forte ou une patine à la chaux. Ce sont des mélanges de chaux et de pigments plus ou moins dilués à l'eau qui assurent une fine couche de protection aux attaques physico-chimiques de la pierre et des joints. En revanche, l'utilisation de peintures et de revêtements imperméabilisants est à éviter absolument, car ils altèrent la pierre en l'empêchant de perspirer.



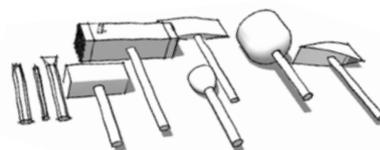
Photo © Sylvain Duffard

POINT RÉGLEMENTAIRE

Une réfection ou un ravalement de façade sont des travaux qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment. À ce titre, ils doivent en règle générale faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, pour être autorisés avant toute exécution. Certaines communes proposent des dispositifs spécifiques pour favoriser l'entretien des façades : palettes de couleurs, aides au financement, conseils...

→ **Renseignez-vous auprès de votre mairie.**

Outils du tailleur de pierre



UN PATRIMOINE LOCAL

l'enduit de cimentier, un faux air de pierre de taille

Au XIX^e siècle, Louis Vicat, ingénieur des Ponts et Chaussées, démontre que l'argile contenue dans le calcaire modifie l'indice d'hydraulicité de la chaux (propriété des liants de durcir sous l'eau). De nombreuses carrières de chaux hydrauliques se développent alors, produisant différents types de "ciment naturel" (exemples de fours à Roquefort-la-Bédoule, Trets, la Bouilladisse, Le Rove...). Il sert alors aussi bien à réaliser des enduits, qu'à tirer au gabarit moules et encadrements de baies, ou encore à mouler des pierres factices ou éléments d'ornementation. Il est souvent employé pour sa ressemblance d'aspect avec la pierre taillée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

les décors en pierre peuvent être colorés à la chaux

Autrefois, certains éléments de modénature, comme les encadrements, pouvaient être colorés ou blanchis avec de la chaux et des pigments naturels. On peut utiliser des patines à la chaux pour restaurer ces effets, ou pour homogénéiser des encadrements de baies ou des décors altérés par des réparations successives.



EN COMPLÉMENT DE LA FICHE 04



03
**les façades en
pierre de taille**

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur de nos villes et villages, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous y recherchons tous.

Pour les espaces les plus protégés ou les plus ordinaires, les architectes du STAP et du CAUE¹³ ont conçu ces 15 fiches conseils afin de vous guider dans vos travaux et vos démarches. Elles ont l'ambition d'aider chaque particulier à concilier les contingences de la vie contemporaine, la maîtrise de l'énergie et la qualité environnementale avec la transmission de notre patrimoine culturel et historique.

LES FICHES CONSEILS 2015

01 **les façades enduites** 02 **les finitions d'enduit**
03 **les façades en pierre de taille** 04 **les décors en pierre**
05 **les toitures en tuiles rondes** 06 **les débords de toiture**
07 **les fenêtres** 08 **les volets** 09 **les portes**
10 **les ferronneries** 11 **les clôtures** 12 **devant la maison**
13 **les modifications de baies** 14 **les modifications de toiture**
15 **le confort thermique**

→ à télécharger sur www.caue13.fr/fiches-conseils

→ à télécharger sur [le site de la DRAC PACA](#)
rubrique **aides et démarches** / démarches et conseils architecture et patrimoine

POUR EN SAVOIR PLUS

STAP 13

Service territorial
de l'architecture
et du patrimoine
des Bouches-du-Rhône

→ **Réception du public
sur rendez-vous**

🌐 [www.culturecommunication.gouv.fr / Regions / DRAC-PACA](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRAC-PACA)

✉ sdap.bouches-du-rhone@culture.gouv.fr

☎ 04 91 90 42 43 (Marseille)

☎ 04 90 96 48 14 (Arles)

CAUE 13

Conseil
d'architecture d'urbanisme
et de l'environnement
des Bouches-du-Rhône

→ **Réception du public
sur rendez-vous en mairie
des communes adhérentes**

🌐 www.caue13.fr

✉ caue13@caue13.fr

☎ 04 96 11 01 20

avec la collaboration de l'ALEC, Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole Marseillaise et l'agence KP architectes urbanistes
photos © CAUE13 sauf mentions contraires • Dessins agence KP architectes urbanistes • Coordination CAUE13 © 2015